

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 03881

Numéro SIREN : 751 468 612

Nom ou dénomination : LAGRUA

Ce dépôt a été enregistré le 12/03/2018 sous le numéro de dépôt 3568

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

2016

Formulaire obligatoire
art 223 du Code général des impôts



IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012015	et clos le	31122015	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS LAGRUA CHEMIN LAGRUA 33260 LA TESTE			
SIRET	7 5 1 4 6 8 6 1 2 0 0 0 2 1		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Hypermarché	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	-------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone franche urbaine Pôle de compétitivité Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET CBP PARC KENNEDY 17 AV H BECQUEREL 33700 MERIGNAC Tél: 05.56.12.94.93	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 14052016 Lieu: LA TESTE
	Qualité et nom du signataire: Benoit MATYN
	Signature: Président
Tél:	

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20
21	21
22	22
23	23
24	24
25	25
26	26
27	27
28	28
29	29
30	30
31	31
32	32
33	33
34	34
35	35
36	36
37	37
38	38
39	39
40	40
41	41
42	42
43	43
44	44
45	45
46	46
47	47
48	48
49	49
50	50
51	51
52	52
53	53
54	54
55	55
56	56
57	57
58	58
59	59
60	60
61	61
62	62
63	63
64	64
65	65
66	66
67	67
68	68
69	69
70	70
71	71
72	72
73	73
74	74
75	75
76	76
77	77
78	78
79	79
80	80
81	81
82	82
83	83
84	84
85	85
86	86
87	87
88	88
89	89
90	90
91	91
92	92
93	93
94	94
95	95
96	96
97	97
98	98
99	99
100	100

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

2016	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			
Société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé ou de la société tête de groupe :			Néant
Désignation : SAS LAGRUA Adresse : CHEMIN LAGRUA 33260 LA TESTE Siren : 751468612			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	224 273		
MEC	51 273		
APR	4 000		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			85 454
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt			3 737 891
Dont préfinancement			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Designation de l'entreprise		SAS LAGRUA												Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		11 12				
Adresse de l'entreprise		CHEMIN LAGRUA 33260 LA TESTE												Durée de l'exercice précédent		11 12				
N° SIRET *		7 5 1 4 6 8 6 1 2 0 0 0 2 1												Néant ☐						
														Exercice clos le.		31 12 2011				
														Brut		Amortissements, provisions		Net		
														1		2		3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA																		
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement *	AB												AC						
	Frais de développement *	CX												CQ						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF												1 167		AG		262 905		
	Fonds commercial (1)	AH												11 229 678		AJ		2 380 000 8 849 678		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ														AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL														AM				
	Terrains	AN														AO				
	Constructions	AP												3 348 683		AQ		1 133 211 2 215 472		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR												2 235 129		AS		1 038 431 1 196 699		
	Autres immobilisations corporelles	AT												1 096 405		AU		466 727 629 679		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations en cours	AV												11 008		AW		11 008		
	Avances et acomptes	AX														AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS														CT				
	Autres participations	CU														CV				
	Créances rattachées à des participations	BB														BC				
	Autres titres immobilisés	BD														BE				
	Prêts	BF														BG				
	Autres immobilisations financières *	BH												313 152		BI		313 152		
	TOTAL (II)		BJ												18 235 223		BK		5 018 630 13 216 592	
	ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL												25 531		BM		25 531	
En cours de production de biens		BN														BO				
En cours de production de services		BP														BQ				
Produits intermédiaires et finis		BR														BS				
Marchandises		BT												4 545 992		BU		90 461 4 455 532		
Avances et acomptes versés sur commandes		BV												50 843		BW		50 843		
Clients et comptes rattachés (3) *		BX												255 149		BY		17 264 237 885		
Autres créances (3)		BZ												1 491 970		CA		1 491 970		
Capital souscrit et appelé, non versé		CB														CC				
ACTIF CIRCULANT		Valeurs mobilières de placement d'actifs propres	CD												171 669		CE		171 669	
	Dépendances	CF												1 277 528		CG		1 277 528		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH												558 443		CI		558 443		
	TOTAL (III)		CJ												8 377 125		CK		107 725 8 269 400	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer	(IV) CW																		
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM																		
	Écarts de conversion actif *	(VI) CN																		
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO												26 612 348		IA		5 126 355 21 485 992	
	Renvois (1) Dont de 12 au 14														CP				(3) Part à plus d'un an : CR	
	Cause de réserve de propriété *														Stocks :				Créances :	

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2016

Designation de l'entreprise		SAS LAGRUA		Neant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 12...501...000...)			DA	12 501 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(676 305)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(2 023 394)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	9 801 301	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (I)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	4 229 534	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	832 169	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	1 448	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	4 894 196	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 609 555	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	71 611	
	Autres dettes			EA	40 080	
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	6 100	
TOTAL (IV)			EC	11 684 692		
Ecart de conversion passif * (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	21 485 992		
RUBRICOIS	1	Ecart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	2	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	3	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
4	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	8 144 358	
5	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	75 756	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la nomenclature n° 2032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2016

Formulaire obligatoire article 59 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : SAS LAFRICA		Néant ☐		
		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	47 556 799	
	Production vendue	FD	8 123 948	
		FG	596 755	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	56 277 502	
	Production stockée *			
	Production immobilisée *			
	Subventions d'exploitation *			
	Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges * (9)			
	Autres produits (3), (1)			
Total des produits d'exploitation (2), (1)				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			
	Variation de stock (marchandises) *			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			
	Autres achats et charges externes (3), (6) bis *			
	Impôts, taxes et versements assimilés *			
	Salaires et traitements *			
	Charges sociales (10)			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		
	Autres charges (12)			
	Total des charges d'exploitation (4), (11)			
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (1 - II)			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers (V)			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			
	Intérêts et charges assimilées (6)			
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières (VI)			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1 - II - III - IV + V - VI)				

RENTES (12) voir tableau n° 2053. * Les explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2052

Désignation de l'entreprise : SAS LAGRUA		N°ant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	150 043
	2 - Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	3 - Produits exceptionnels sur opérations de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	150 043
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	49 329
	5 - Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	6 - Charges exceptionnelles sur impositions et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (8) (VIII)	HH	49 329
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	100 714
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	(279 546)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	56 608 676
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	58 632 070
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(2 023 394)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation affectés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
	(4) Dont charges d'exploitation affectées à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HQ	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HI	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IJ	
	(7) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IK	25 420
	(8) Dont impositions de charges	HX	85 454
	(9) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A1	83 768
	(10) Dont cotisations pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2	
	(11) Dont cotisations pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3	
	(12) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A4	
	(13) Total des produits et charges exceptionnelles (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre 7 et le joindre en annexe)	Exercice N	
	Dépenses de matériel	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Régularisations diverses	10 367	101 367
Régularisation loyers	38 962	48 676	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise SAS LAGRUA										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						Conséquences à titre d'évaluation, réalisées au cours de l'exercice, au titre de la mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	11 229 855	KE		990		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	971 842	KN			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	2 371 459	KQ		5 382	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	2 162 716	KT		72 413		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	940 481	KW		48 420		
		Matériel de transport *			KY		KZ				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	102 543	LC		4 961		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		11 008		
	Avances et acomptes				LK		LL				
	TOTAL III				LN	6 549 041	LO		142 185		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	254 494	1U		58 659			
TOTAL IV				1Q	254 494	1R		58 659			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	18 033 389	0H		201 833		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	11 230 845	1X	11 230 845	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	971 842	MF	971 842	
		Inst. gales. agents et am. des constructions	IS		MG		MH	2 376 841	MI	2 376 841	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	2 255 129	ML	2 255 129	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agents, aménagements divers	IU		MM		MN	968 901	MO	968 901	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	107 504	MU	107 504	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	11 008	NB	11 008	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
TOTAL III		IY		NG		NH	6 691 226	NI	6 691 226		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations		10		0X		0Y		0Z		
	Autres titres immobilisés		11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F	313 152	2G	313 152	
	TOTAL IV		13		NJ		NK	313 152	2H	313 152	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		0K		0L	18 235 223	0M	18 235 223	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-SD bis 2016

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Dénomination de l'entreprise : SAS LAGRUANéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	+
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS LAGRUA</u>	Néant ☐
---	--------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	177	PF	85	PG		PH	262
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	421 364	PS	108 161	PT		PU	529 525
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	345 475	PW	258 210	PX		PY	603 686
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	628 749	QA	409 681	QB		QC	1 038 431
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	249 882	QE	134 531	QF	14	QG	384 399
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	62 111	QM	20 216	QN		QO	82 327
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 707 582	QV	930 800	QW	14	QX	2 638 368
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 707 759	ØP	930 886	ØQ	14	ØR	2 638 630

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaier				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2016

Formulaire obligatoire l'article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		SAS LAGRUA		Néant ☐					
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Reprises de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice					
	1		2	3					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		3B	3C				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		3Z	3V				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		3H	3I				
	Amortissements dérogatoires	3X		3N	3O				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		3Q	3R				
	TOTAL I	3Z		3T	3U				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4E	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T		4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5Y				
	TOTAL II	5Z		5T	5V				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres nus en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (2) *	6A	6B	2 360 000	6C	6D	2 360 000		
		6E	6F		6G	6H			
		6J	6K		6L	6M			
		6N	6O		6P	6Q			
		6R	6S		6T	6U			
	Sur stocks et en cours	6N	71 857	6O	90 461	6P	71 857	6Q	90 461
	Sur comptes clients	6T	5 976	6U	17 264	6V	5 976	6W	17 264
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	77 833	7C	2 487 725	7D	77 833	7E	2 487 725
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	77 833	7D	2 487 725	7E	77 833	7F	2 487 725
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	7E	2 487 725	7F	77 833				
	- financières	7G		7H					
	- exceptionnelles	7I		7J					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10					

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS LAGRUA		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
TOTAL AU 31 IMMOBILISABLES	Créances rattachées à des participations	UL	UM	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
TOTAL AU 31 CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	6 046	
	Autres créances clients	UX	249 103	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement consommée * UO)	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY	472	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	NM	279 546
		Taxe sur la valeur ajoutée	NB	204 510
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	NX	435 463
		Divers	NP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	571 980	
	Charges constatées d'avance	VS	558 443	
	TOTAUX		VT	2 618 714
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	75 756	
	à plus d'1 an à l'origine	VH	4 153 778	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 894 196	
Personnel et comptes rattachés		8C	278 403	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	767 563	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	74 533	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	489 056	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	71 611	
Groupe et associés (2)		VI	832 169	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	40 080	
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZI		
Produits constatés d'avance		8L	6 100	
TOTAUX		VY	11 683 244	
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	580 035	
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise : SAS LAGRUA		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N : 2016	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		WA
			moins part déductible *		à réintégrer :		WB
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	2 949
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	766
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *		XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2051-NOT-SD)		17				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				18
			- imposées au taux de 0 %				ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	55 454
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
						TOTAL I	WR 2 552 059
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV
			- imposées au taux de 0 %				WH
			- imposées au taux de 19 %				WT
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		((Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						
	Majoration d'amortissement *						
	Entreprises nouvelles (art. 44 bis A)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 bis B)	L2	Entreprises nouvelles (art. 44 bis C)	L5	NF
	Zone de compétitivité (art. 44 bis A bis)	L6	Société innovante innovante (art. 44 bis A bis)	K3	Zone de développement de la recherche et d'innovation	PA	
	Zone franche d'impôt (art. 44 bis A bis)	OV	Basin d'emploi à redynamiser (art. 44 bis A bis)	1F	Zone franche d'impôt (art. 44 bis A bis)	NC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 bis A bis)		PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		Z1	NG
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL	120 258		
		déficit (II moins I)					XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL 120 258
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XX) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XX			XO

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2016
Extension

SAS LAGRUA

[illegible]

Désignation de l'entreprise SAS LAGRUA		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	643 219	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	120 258	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	522 961	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	522 961	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	229 982	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
Provision dépréciation fonds de commerce	9D	2 380 000	9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
Contribution sociale de solidarité	9K	60 298	9L 92 022
Taxe surfaces commerciales	9M	283 364	9N 296 976
Effort construction	9P	18 582	9R 19 217
Taxe véhicule de société	9S	192	9T 192
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	2 742 436	YO 408 407
à reporter au tableau 2058-A :		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058 - SD 2016

Désignation de l'entreprise : **SAS LAGRUA**

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(231 965)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(444 340)		Dividendes		ZD		
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE		
	TOTAL I	OF	(676 305)		Report à nouveau		ZG		
					NB : le total I doit nécessairement être égal au total II		TOTAL II	ZH	(676 305)

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice : **XV**

RENSEIGNEMENTS DIVERS

ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		YQ			
	– Engagements de crédit-bail immobilier		YR			
	– Effets portés à l'escompte et non échus		YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance		YT	512 240		
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		YJ	1 971 511		
	– Personnel extérieur à l'entreprise		YU	80 991		
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		YS	135 411		
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV			
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES	1 952 794		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	4 552 948		
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE		YW	233 076		
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS	456 691		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		YN	689 767		
TVA	– Montant de la TVA collectée		YY	6 823 599		
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	6 440 399		
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS de 2015) *		OZ	1 129 833		
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		OS			
	– Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 3 handicapés : 1 1)		VP	163		
	– Effectif affecté à l'activité artisanale		RL			
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	2,50 %		
	– Numéro de centre de gestion agréé *		XP			
RÉGIME DE GROUPE	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher : ZL 3			
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 10 %	IL
			Plus-values à 10 %	JM	Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 10 %	JO
			Plus-values à 10 %	JP	Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	N° SIRET de la société mère du groupe		JI

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc, pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2016

Désignation de l'entreprise : SAS LUFTA Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette revalorisée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Pris de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 16 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la plus-value spéciale de revalorisation affectée aux éléments cédés	+				
14	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe *)					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (2)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (3)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (4)						
		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

Néant ☒ *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{er quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{er quater} du CGI)	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

7

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

--	--

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire, article 53 A
du Code général des impôts

Designation de l'entreprise : SAS LAGRUA Neant ☒

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière, non soumis à l'impôt, exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est déterminé par l'art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
(1)		(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		A 19 % 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	A 19 % ou 15 % A 16,5 % (1)		
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI) pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS LAGRUA		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Exercice ouvert le : 01/01/2015 et clos le : 31/12/2015 Durée en nombre de mois : 1 2

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	47 556 799
Production vendue - Biens	OB	8 123 948
Production vendue - Services	OC	596 755
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	8 888
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	1 600
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	OT	
TOTAL 1	OM	56 287 990

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	39 173 069
Variation de stocks (marchandises)	OO	(342 175)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	5 650 220
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	(1 243)
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	3 002 845
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	27 303
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	47 510 019

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	8 777 971
-----------------------------	--------------------------	-----------	------------------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE EV X

Chiffre d'affaires de référence CVAE GX 56 287 990

Période de référence GY 0 1 / 0 1 / 2 0 1 5 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 5

Date de cessation HR

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée (ligne OE, portée en ligne OL).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122015

N° SIRET

7 5 1 4 6 8 6 1 2 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS LAGRUA

ADRESSE (voie)

CHEMIN LAGRUA

CODE POSTAL

33260

VILLE

LA TESTE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

1250100

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

S.A.S.

Dénomination

SSB

N° SIREN (si société établie en France)

324754894

% de détention

99,99

Nb de parts ou actions

1250000

Adresse :

N°

77

Voie

AVENUE DES LILAS

Code Postal

64000

Commune

PAU

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2015

N° SIRET

7 5 1 4 6 8 6 1 2 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS LAGRUA

ADRESSE (voie)

CHEMIN LAGRUA

CODE POSTAL

33260

VILLE

LA TESTE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays

LAGRUA
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 12 501 000 Euros
Siège social : Chemin Lagrua 33260 LA TESTE DE BUCH
751 468 612 R.C.S. BORDEAUX

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 22 JUIN 2016

L'an deux mille seize,

Le 22 Juin,

A 15 heures,

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, au siège social de la société LAGRUA, Chemin Lagrua 33260 LA TESTE DE BUCH, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur David VERKERKE, en sa qualité de Président de la Société et représentant les sociétés ITM ENTREPRISES et ITM PARTICIPATIONS, dûment habilité en vertu d'un pouvoir, et est désigné comme secrétaire.

Le cabinet FRANCIS CAZABAN & ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, est présent.

Les membres du Comité d'Entreprise, ont été informés et sont présents.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant le quorum requis par la Loi, est déclarée régulièrement constituée, et peut donc valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau, et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
- la copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015,

- le rapport de gestion établi par le Président,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte du projet des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,
- un exemplaire des Statuts.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires ont été adressés aux associés et au commissaire aux comptes, ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L 227-10 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Lecture du rapport Président,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise,
- Augmentation du capital social dans la limite de 3% par émission d'actions de numéraire réservée aux salariés de la Société en application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce,
- Suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces salariés,
- Délégation de pouvoirs au Président en vue de fixer les modalités de l'émission des actions nouvelles et réaliser l'augmentation de capital,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de présenter à l'Assemblée son rapport de gestion puis de donner lecture du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la séance ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Président et le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 2 949 euros.

En conséquence, l'Assemblée donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 quitus de sa gestion au Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président, et décide d'affecter la perte de l'exercice, qui s'élève à 2 023 394 € en totalité au compte « Report à Nouveau ».

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée rappelle qu'aucun dividende n'a été distribués au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Président et le rapport du commissaire aux comptes, décide, en application des dispositions des articles L225-129-6 et L225-138-1 du Code de Commerce, de procéder à une augmentation du capital social,

dans la limite de 3% du capital, par l'émission d'actions de numéraire à libérer intégralement en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

Cette augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la Société, est effectuée dans les conditions prévues aux articles L3332-18 à L3332-24 du Code du Travail.

Cette résolution, mise aux voix, est rejetée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre réservé aux associés au profit des salariés de la Société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) de la Société établi en commun par la Société et les sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L 3344-1 du Code du Travail et de l'article L 233-16 du Code de Commerce et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Président dans les conditions prévues aux articles L 225-138-1 du Code de Commerce et L 3332-18 et suivants du Code du Travail.

Cette résolution, mise aux voix, est rejetée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de déléguer au Président avec, le cas échéant, faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des titres, et plus précisément pour :

- Réaliser après la mise en place du plan d'épargne d'entreprise conformément aux dispositions des articles L 3332-1 à L 3332-8 du Code du travail qui devra intervenir dans le délai maximum de six mois, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la présente décision, l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des associés a été supprimé.
- Fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribués à chacun d'entre eux dans la limite précitée.
- Fixer, avec sa justification, le prix définitif d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L.3332-20 du Code du travail.

Ainsi, le prix de souscription des actions devra être déterminé, soit par référence aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte de la

situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise, soit en divisant par le nombre d'actions existantes le montant de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent.

Ce prix doit être déterminé à chaque exercice sous le contrôle du Commissaire aux Comptes.

- Dans la limite de 3% du capital social, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles.
- Fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ; recueillir les souscriptions.
- Fixer, dans la limite légale de trois ans à compter de la souscription, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription, étant précisé que, conformément aux dispositions légales, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur.
- Recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances ; le cas échéant, arrêter le solde du compte courant du souscripteur par compensation.
- Déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement.
- Constaté la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites en vertu de la présente délégation.
- Le cas échéant, imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever, sur ce montant, les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au niveau minimum requis par la loi.
- Passer toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.
- Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives.
- D'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est rejetée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

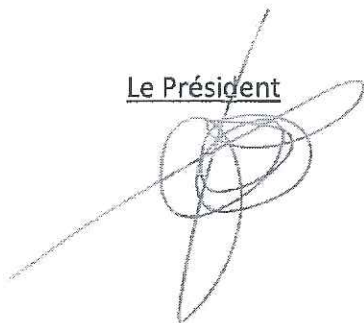
L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Le Secrétaire

A large, stylized handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

FRANCIS CAZABAN
FRANÇOIS VILLEGA

S.A.S. LAGRUA

Chemin de Lagrua
33260 LA TESTE DE BUCH

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Ce rapport contient 18 pages

S.A.S. LAGRUA

Siège social : Chemin de Lagrua
33260 LA TESTE DE BUCH
Capital social : € 12 501 000

Rapport du Commissaire aux comptes **sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée LAGRUA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

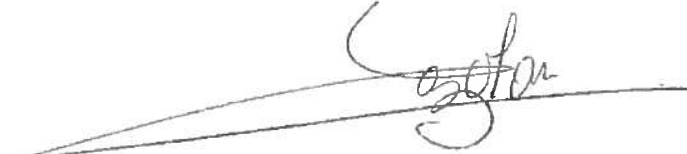
III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante : en application de la loi, nous vous signalons qu'il n'est pas fait mention de la décomposition, à la clôture de l'exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D. 441-4.

Fait à BILLERE, le 7 juin 2016

Pour la SARL Cabinet Francis Cazaban Associés,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Francis Cazaban', is written over a horizontal line.

Francis CAZABAN
Commissaire aux comptes

SAS LAGRUA

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

C.F.C.A.
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

8, rue Faraday - B.P. 363
64146 Billère Cedex
Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax: 05 59 32 01 60

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 167	262	905	0,00		
Fonds commercial	11 229 678	2 380 000	8 849 678	41,19	11 229 678	40,22
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	3 348 683	1 133 211	2 215 472	10,31	2 576 461	9,23
Installations techniques, matériel & outillage industriels	2 235 129	1 038 431	1 196 699	5,67	1 533 967	5,49
Autres immobilisations corporelles	1 096 405	466 727	629 679	2,93	731 031	2,62
Immobilisations en cours	11 008		11 008	0,05		
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	313 152		313 152	1,46	254 494	0,91
TOTAL (I)	18 235 223	5 018 630	13 216 592	61,61	16 325 630	58,47
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	25 531		25 531	0,12	24 812	0,09
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits Intermédiaires et finis						
Marchandises	4 545 992	90 461	4 455 532	20,74	4 131 436	14,80
Avances & acomptes versés sur commandes	50 843		50 843	0,24	42 986	0,15
Clients et comptes rattachés	255 149	17 264	237 885	1,11	1 593 242	5,71
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	472		472	0,00		
. Organismes sociaux					5 789	0,02
. Etat, impôts sur les bénéfices	279 546		279 546	1,30	270 191	0,97
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	204 510		204 510	0,95	316 527	1,13
. Autres	1 007 443		1 007 443	4,69	3 157 974	11,31
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	171 669		171 669	0,80	139 159	0,50
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 277 528		1 277 528	5,95	1 463 128	5,24
Charges constatées d'avance	558 443		558 443	2,60	449 347	1,61
TOTAL (II)	8 377 125	107 725	8 269 400	38,49	11 594 591	41,53
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	26 612 348	5 126 355	21 485 992	100,00	27 920 222	100,00

SAS LAGRUA

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

C.F.C.A.
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
 8, rue Faraday - B.P. 363
 64146 Billère Cedex
 Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax: 05 59 32 91 60

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 12 501 000)	12 501 000	59,16	12 501 000	44,77
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-676 305	-3,14	-231 965	-0,82
Résultat de l'exercice	-2 023 394	-9,41	-444 340	-1,58
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	9 801 301	45,62	11 824 695	42,35
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	4 153 778	19,33	4 736 310	16,96
. Découverts, concours bancaires	75 756	0,35	204 079	0,73
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	832 169	3,67	4 436 838	15,89
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	1 448	0,01	489	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 894 196	22,78	4 850 717	17,37
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	278 403	1,30	342 379	1,23
. Organismes sociaux	767 563	3,57	699 330	2,50
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	74 533	0,35	81 970	0,29
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	489 056	2,28	577 061	2,07
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	71 611	0,33	140 039	0,50
Autres dettes	40 080	0,19	26 315	0,08
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	6 100	0,03		
TOTAL (IV)	11 684 692	54,38	16 095 526	57,65
Ecart de conversion passif				
TOTAL PASSIF (I à V)	21 485 992	100,00	27 920 222	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	47 556 799		47 556 799	84,50	48 961 537	84,69	-1 404 738	-2,86	
Production vendue biens	8 123 948		8 123 948	14,44	8 276 174	14,32	-152 226	-1,83	
Production vendue services	596 755		596 755	1,06	572 965	0,99	23 790	4,15	
Chiffres d'Affaires Nets	56 277 502		56 277 502	100,00	57 810 676	100,00	-1 533 174	-2,64	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			161 601	0,29	167 630	0,29	-6 029	-3,59	
Autres produits			8 888	0,02	7 702	0,01	1 186	15,40	
Total des produits d'exploitation (I)			56 447 991	100,30	57 986 008	100,30	-1 538 017	-2,64	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			39 173 069	69,61	40 800 675	70,58	-1 627 606	-3,98	
Variation de stock (marchandises)			-342 175	-0,60	244 272	0,42	-586 447	-240,07	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			5 650 220	10,04	5 725 424	9,90	-75 204	-1,30	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-1 243	0,00	513	0,00	-1 756	-342,29	
Autres achats et charges externes			4 552 948	8,09	4 913 497	8,50	-360 549	-7,93	
Impôts, taxes et versements assimilés			689 767	1,23	822 233	1,42	-132 466	-16,10	
Salaires et traitements			4 136 648	7,35	4 426 001	7,66	-289 353	-6,93	
Charges sociales			1 406 395	2,50	1 495 769	2,59	-89 374	-5,97	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			930 886	1,65	1 002 550	1,73	-71 664	-7,14	
Dotations aux provisions sur immobilisations			2 380 000	4,23			2 380 000	N/S	
Dotations aux provisions sur actif circulant			107 725	0,19	77 788	0,13	29 937	38,49	
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			27 303	0,05	12 616	0,02	14 687	116,42	
Total des charges d'exploitation (II)			58 711 543	104,33	59 521 338	102,96	-809 795	-1,35	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-2 263 552	-4,01	-1 535 330	-2,65	-728 222	-47,42	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			10 641	0,02	62 915	0,11	-52 274	-83,08	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			10 641	0,02	62 915	0,11	-52 274	-83,08	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées			150 744	0,27	282 715	0,49	-131 971	-46,67	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			150 744	0,27	282 715	0,49	-131 971	-46,67	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-140 102	-0,24	-219 800	-0,37	79 698	36,26	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-2 403 654	-4,26	-1 755 131	-3,03	-648 523	-36,94	

C.F.C.A

Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes8, rue Faraday - B.P. 363
64146 Billère Cedex

Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax: 05 59 32 91 60

CABINET CBP

SAS LAGRUA

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	150 043	0,27	1 212 639	2,10	-1 062 596	-87,62
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	150 043	0,27	1 212 639	2,10	-1 062 596	-87,62
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	49 329	0,09	167 166	0,29	-117 837	-70,48
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			4 873	0,01	-4 873	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	49 329	0,09	172 039	0,30	-122 710	-71,32
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	100 714	0,18	1 040 600	1,80	-939 886	-90,31
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-279 546	-0,49	-270 191	-0,46	-9 355	-3,45
Total des Produits (I+III+V+VII)	56 608 676	100,59	59 261 562	102,51	-2 652 886	-4,47
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	58 632 070	104,18	59 705 902	103,28	-1 073 832	-1,78
RÉSULTAT NET	-2 023 394	-3,59	-444 340	-0,76	-1 579 054	-355,36
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail Immobilier						

C.F.C.A

Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes8, rue Faraday - B.P. 363
64146 Billère Cedex

Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax : 05 59 32 91 60

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2015 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2014 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 21 485 992,49 E.

Le résultat net comptable est une perte de 2 023 394,49 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14/05/2016 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

C.F.C.A

*Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes*

8, rue Faraday - B.P. 363
64146 Billère Cedex

Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax : 05 59 32 91 60

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution de l'impôt société

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- d'une diminution de l'impôt société pour 224 273 euros,
- créance sur l'état de 170 216 euros au titre de 2013, 232 263 euros au titre de 2014 et 224 273 euros au titre de 2015.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement

Cependant, la société ne satisfaisant pas aux critères définis pour être une PME au sens communautaire, le CICE de l'exercice 2013 et 2014 n'ont pas été remboursés. Ces créances ne seront remboursables qu'à partir de la 4ème année suivant celle au titre de laquelle elles sont constatées.

C.F.C.A**Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes**8, rue Faraday - B.P. 363
64146 Billère Cedex

Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax: 05 59 32 91 60

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 11 229 678 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté				%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport	11 229 678	2 380 000	8 849 678	21,19 %
TOTAL	11 229 678	2 380 000	8 849 678	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 18 235 223 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	11 229 855	990		11 230 845
Immobilisations corporelles	6 549 041	142 185		6 691 226
Immobilisations financières	254 494	58 659		313 152
TOTAL	18 033 389	201 833		18 235 223

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 5 018 630 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	177	2 380 085		2 380 262
Immobilisations corporelles	1 707 582	930 800	14	2 638 368
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 707 759	3 310 886	14	5 018 630

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Brevets, licences logiciels	1 167	262	905	Non amortiss.
Fonds commercial	11 229 678	0	11 229 678	Non amortiss.
Agencement aménag bat	2 376 841	603 686	1 773 156	de 5 à 10 ans
Batiment sur sol d'autrui	971 842	529 525	442 316	de 2 à 12 ans
Matériel et outillages	2 214 249	1 028 118	1 186 132	Non amortiss.
Matériel kiosque d'or	20 880	10 313	10 567	5 ans
Inst. générales et aménagt	988 901	384 399	604 502	Non amortiss.
Materiel et mobilier de bureau	35 385	18 435	16 950	de 1 à 6 ans
Materiel informatique	72 120	63 893	8 227	Non amortiss.
Immobilisations en cours	11 008	0	11 008	Non amortiss.
TOTAL	17 922 070	2 638 630	15 283 440	

C.F.C.A

Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes8, rue Faraday - B.P. 363
64146 Billère Cedex

Tél.: 05 59 72 13 60 Fax: 05 59 32 91 60

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 2 618 714 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	313 152		313 152
Actif circulant & charges d'avance	2 305 562	2 305 562	
TOTAL	2 618 714	2 305 562	313 152

3.4 - Provisions pour dépréciation = 107 725 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	71 857	90 461	71 857		90 461
Comptes de tiers	5 976	17 264	5 976		17 264
Comptes financiers					
Total	77 833	107 725	77 833		107 725

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 467 569 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	68 982
Autres créances	398 587
Disponibilités	
TOTAL	467 569

3.6 - Charges constatées d'avance = 558 443 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

C.F.C.A
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
 8, rue Faraday - B.P. 363
 64146 Billère Cedex
 Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax : 05 59 32 91 60

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.7 - Informations complémentaires sur le bilan actif**

Le point de vente a été repris en date du 31 octobre 2012 suite à l'apport d'une branche complète d'activité de la SAS SSB.

Précédemment, ce fonds était exploité en location gérance par la SAS ALTIS.

Les deux premiers exercices laissent apparaître un déficit.

Le changement d enseigne et de modèle économique nécessite un temps d'adaptation pour trouver son efficacité.

Le groupement Intermarché mène activement une réflexion stratégique pour la conception d'un nouveau modèle économique "Hyper" pour permettre au magasin de retrouver le même niveau d'activité qu'il avait sous l'ancienne enseigne et ainsi dégager une rentabilité plus conforme aux normes du groupement.

En vue d'une cession futur des titres de la société, le groupement a estimé la valeur des titres de la société à hauteur de 9 800 000 euros sur la situation nette au 31 décembre 2015.

En conséquence, il a été décidé de déprécier d'un montant de 2 280 000 euros la valeur d'apport du fonds de commerce dont l'incorporel est comptabilisé pour 11 229 677 euros.

C.F.C.A

*Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes*

8, rue Faraday - B.P. 363
64146 Billère Cedex

Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax : 05 59 32 91 60

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 12 501 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1250100	10,00	12 501 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1250100	10,00	12 501 000

4.2 - Etat des dettes = 11 683 244 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	4 229 534	689 200	2 540 094	1 000 240
Dettes financières diverses	832 169	832 169		
Fournisseurs	4 894 196	4 894 196		
Dettes fiscales & sociales	1 609 555	1 609 555		
Dettes sur immobilisations	71 611	71 611		
Autres dettes	40 080	40 080		
Produits constatés d'avance	6 100	6 100		
TOTAL	11 683 244	8 142 910	2 540 094	1 000 240

4.3 - Dettes représentées par des effets de commerce = 1 505 E

Origine des effets de commerce	Montant
Dettes financières	
Fournisseurs et assimilés	1 505
Autres dettes	
TOTAL	1 505

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 1 399 986 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	21 010
Emprunts & dettes financières div.	25 420
Fournisseurs	497 991
Dettes fiscales & sociales	855 564
Autres dettes	
TOTAL	1 399 986

C.F.C.A
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
 8, rue Faraday - B.P. 363
 64146 Billère Cedex
 Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax: 05 59 32 91 60

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.5 - Produits constatés d'avance = 6 100 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

C.F.C.A
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
8, rue Faraday - B.P. 363
64146 Billère Cedex
Tél. : 05 59 72 13 60 - Fax : 05 59 32 91 60

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 56 277 502 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	48 109 473	85,49 %
Ventes de produits finis	8 090 109	14,38 %
Ventes de produits résiduels	33 839	0,06 %
Prestations de services	90 133	0,16 %
Produits des activités annexes	506 621	0,90 %
Rabais, remises & ristournes accord.	-552 674	-0,98 %
TOTAL	56 277 502	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

C.F.C.A
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
8, rue Faraday - B.P. 363
64146 Billère Cedex
Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax: 05 59 32 91 60

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Autres informations complémentaires

Pour mémoire, les associés de la SAS LAGRUA sont:

- ITM Entreprises 1 action,
- ITM Participation 99 actions,
- SAS SSB 1 250 000 actions.

ITM Participation:

Dettes en principal au 31/12/2015: 806 748 euros

Le montant des intérêts comptabilisés en charges sur l'exercice s'élèvent à 25 420 euros.

SAS SSB:

Créance en principal, liée à la garantie du bail au 31/12/2014 pour 313 152 euros.

C.F.C.A

*Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes*

8, rue Faraday - B.P. 383
64146 Billère Cedex

Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax : 05 59 32 91 00

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 467 569 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	68 982
Factures à établir clients(41800000)	68 982
Autres créances :	398 587
R.r.r.o. à recevoir(40981000)	359 761
Avoirs à rec. autres fourn. mar.(40987300)	37 226
Divers produits à recevoir(46870000)	1 600
TOTAL	467 569

8.2 - Charges constatées d'avance = 558 443 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000)	558 443
TOTAL	558 443

8.3 - Charges à payer = 1 399 986 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	21 010
Intérêts courus/empr. éts de crédit(16884000)	18 279
Intérêts courus à payer (51860000)	2 731
Emprunts & dettes financières diverses :	25 420
Intérêts à payer comptes courant(45586000)	25 420
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	497 991
Fact à rec. autres fourn. mar.(40813000)	27 103
Fact à rec. fourn. frais gén. fili.(40814000)	3 569
Fact à rec. fourn. frais gén. (40815000)	467 319
Dettes fiscales et sociales :	855 564
Provision pour congés payés(42820000)	170 357
Provision prime objectif(42830002)	81 665
Prov. jours rtt(42864003)	8 238
Prov. heures récupérables(42864004)	6 055
Org. sociaux congés payés(43820000)	59 625
Organ. sociaux, charges à payer(43860000)	41 516
Etat, charges à payer(44860000)	488 108
TOTAL	1 399 986

C.F.C.A

**Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes**

8, rue Faraday - B.P. 383
64146 Billère Cedex

Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax : 05 59 32 91 60

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE (suite)**8.4 - Produits constatés d'avance = 6 100 E**

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(48700000)	6 100
TOTAL	6 100

C.F.C.A
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
8, rue Faraday - B.P. 363
64146 Billère Cedex
Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax : 05 59 32 91 60